Image not found or type unknown

Renouvellement période d'essaie hors délai

Par **Flavie Bailles**, le **18/11/2016** à **20:42**

Bonjour,

Mon ami qui est barman, était jusqu'à ce jour embauché en CDI dans un café.
Il avait une période d'essai de 2mois à compter du 4 septembre et son patron lui a fait signer une prolongation le 7 novembre dernier.

Aujourd'hui il vient de se faire licencié par son patron, sous "l'effet de la période d'essai" que mon ami avait signé pour ne pas avoir de tensions avec son patron...

Peut-il contester cette rupture de contrat étant donné que sa période d'essai de 2mois était terminée lorsqu'il a signer sa prolongation sur laquelle il n'était pas d'accord...?
Si oui, quelles sont les actions que nous pouvons tenter ?

Je remercie par avance tous ceux qui prendront le temps de me répondre.

Par **P.M.**, le **18/11/2016** à **23:23**

Bonjour,
Il faudrait savoir si le salarié a donné son accord au renouvellement de la période d'essai sur un document antidaté au 3 novembre au plus tard...
Je présume qu'il s'agit non pas d'un licenciement mais d'une rupture de la période d'essai par l'employeur mais il faudrait savoir aussi s'il a respecté le délai de prévenance de 2 semaines...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés